



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Thiers

Thiers, le 4 octobre 2024,

Affaire suivie par :

Alexandre JANKOWIAK, secrétaire général
alexandre.jankowiak@puy-de-dome.gouv.fr

Le préfet du Puy-de-Dôme

à

Madame la présidente
de la communauté de communes Entre Dore et
Allier

Objet : Projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Bulhon

Par courrier du 21 août 2024, vous avez notifié au représentant de l'État le projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de Bulhon, en application de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification en question, portant sur la modification du règlement écrit aux fins d'autoriser l'installation de panneaux solaires en surimposition aux couvertures s'inscrit en cohérence dans la stratégie nationale de développement de la production d'énergie photovoltaïque.

Elle n'emporte pas d'observations particulières au titre des services relevant de l'autorité du préfet du Puy-de-Dôme.

S'agissant des autres services de l'État, monsieur l'architecte des bâtiments de France a émis ses observations par courrier spécifique du 3 septembre 2024.

Mes services demeurent à votre disposition autant que de besoin.

Bien à vous,

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète de Thiers,


Stéphanie Dejammet-Duchet